RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01852
Numéro SIREN : 753 670 306
Nom ou dénomination : COOPTALIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2016 sous le numéro de dépôt 16553

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

FIDAL
Immeuble Crystal
ZAC Euralille Romarin
59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : COOPTALIS

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 753 670 306
Numéro Gestion : 2012B01852

Adresse : 1495 rue de Lille
59262 Sainghin-en-Mélantois

Numéro du Dépôt : 2016R016553 (2016 16585)

Date du dépôt : 25/10/2016

1 - Type d'acte : Décision(s) des associés
Date de l'acte : 21/12/2015

1 - Décision : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Délivré à Lille Métropole le 27 octobre 2016

Le Greffier,



2016r16553

2016

COOPTALIS

Société par actions simplifiée au capital de 35.714 euros

Siège social : 1495 rue de Lille

SAINGHIN-EN-MELANTOIS (59262)

753 670 306 RCS LILLE METROPOLE

--- oOo ---

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

EN DATE DU 21 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le vingt et un décembre, à quatorze heures,

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur **Olivier DESURMONT** propriétaire de quatorze mille cinq cent cinquante actions, ci	14.550	actions
- Monsieur **Gilles LECHANTRE** Propriétaire de treize mille neuf cent cinquante actions, ci	13.950	actions
- La société **FINORPA SCR** propriétaire de deux mille huit cent cinquante-sept actions, ci	2.857	actions
- La société **ALLIANSYS** propriétaire de deux mille huit cent cinquante-sept actions, ci	2.857	actions
- Monsieur **Nicolas BOUGON** propriétaire de mille cinq cents actions, ci	1.500	actions
Total des actions présentes Trente-cinq mille sept cent quatorze actions, ci	35.714	actions

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE :

- Qu'ils sont les seuls associés de la société COOPTALIS ci-dessus désignée (la « **Société** ») ;

- Qu'aux termes de l'article 17 des statuts, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte ;

- Que suivant acte sous seing privé en date du 1er décembre 2015, la Société a constitué une filiale dénommée « TALISSIMO », société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé à SAINGHIN-EN-MELANTOIS (59262), 1495 rue de Lille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE-METROPOLE sous le numéro 815 223 615, dont elle détient la totalité du capital social et des droits de vote ;

- Qu'en application des dispositions de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, les sociétés par actions simplifiées qui contrôlent une ou plusieurs sociétés sont tenues de désigner au moins un commissaire aux comptes ;

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts, de désigner la société AX-AUDIT, ayant siège social à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 4 rue de la Cousinerie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE-METROPOLE sous le numéro 751 486 713, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société AX-AUDIT a, d'ores et déjà, fait savoir qu'elle acceptait son mandat de commissaire aux comptes titulaire et qu'aucune incompatibilité ou interdiction ne l'empêchait d'accepter lesdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts, de désigner Monsieur Alexandre HERBEAU, demeurant à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 4 rue de la Cousinerie, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une

durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Alexandre HERBEAU a, d'ores et déjà, fait savoir qu'il acceptait son mandat de commissaire aux comptes suppléant et qu'aucune incompatibilité ou interdiction ne l'empêchait d'accepter lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Olivier DESURMONT	**Gilles LECHANTRE**	**FINORPA SCR**
ALLIANSYS	**Nicolas BOUGON**	